

enscrire une maison sur la fille

Par **Vasyl Fedorak**, le 17/10/2010 à 10:56

Bonjour,

Je m'appelle Vasyl Fedorak et je suis de Ukraine. J'ai un grand-pere qui habite France non loin de Paris. Il a une maison . Il a 3 filles et 6 petits-fils.

Ma question est-ce qu'il peut enscrire son maison sur une fille ou un petit-fils, ou il faut enscrire sur 3 filles ou 6 petit-fils.

Merci par avance

Cordialement

Vasyl Fedorak

Par **Domil**, le 17/10/2010 à 14:34

que veut dire "enscrire" ?

Que voudriez vous faire exactement ?

Par **Vasyl Fedorak**, le 17/10/2010 à 16:16

Excuse-moi ce n'est pas "enscrire" c'est inscrire.

Je voudrais savoir est-ce que mon grand-pere peut inscrire son maison(immobilier) sur son une fille ou un petit-fils.

Par **Domil**, le 17/10/2010 à 16:18

J'avais bien soupçonné "inscrire", mais je ne comprends pas ce que vous voulez faire "inscrire sa maison sur sa fille" ????

Expliquez ce que vous voulez faire

Par **Vasyl Fedorak**, le 17/10/2010 à 17:02

Mon grand-pere voudrais céder son maison pour son une fille ou un petit-fils. Est-ce qu'il peut faire ca?